

3. Combien de chasseurs Voudous le Canada prévoit-il utiliser au cours des prochaines années et pendant combien de temps?

4. Un programme a-t-il été envisagé, a) pour la réparation et la révision, b) le prolongement de la durée utile des Voudous et, dans l'affirmative, quel en serait le coût exprimé en dollars de 1980?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui.

2. On prévoit d'utiliser les pièces de rechange et les accessoires jusqu'au remplacement de l'aéronef.

3. 55, jusqu'à leur remplacement graduel au début de 1982, selon les prévisions.

4. a) Oui. Il existe un programme permanent d'inspection et de réparation au niveau des dépôts qui doit prendre fin en 1981. En 1980-1981, ce programme coûtera \$3,837,000.

b) Non.

M. Collette: Je n'ai pas l'habitude de faire des commentaires sur les questions qui me sont posées, madame le Président, mais la politesse exige, je pense, que je signale au député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) que le premier ministre (M. Trudeau) vient de déposer une partie des renseignements demandés dans la question n° 970. Le reste arrivera la semaine prochaine, mercredi probablement.

Pour ce qui est de la motion portant production de documents n° 16 et des questions n°s 734 et 735 du député de York-Melville (M. Nystrom), on y répondra également mercredi prochain.

On travaille présentement à donner suite à la motion portant production de documents n° 2 inscrite au nom du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) et on pourra probablement produire les documents avant l'ajournement.

Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LOI DE 1980-1981 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-30, Loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1980-1981, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Pouvoir d'emprunt—Loi

Des voix: Maintenant.

M. Bussières (au nom de M. MacEachen) propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Madame le Président, j'aimerais très brièvement, sans abuser du temps de la Chambre, rappeler aux honorables députés l'objet du projet de loi. Il s'agit d'autoriser le gouvernement à obtenir un pouvoir d'emprunt de l'ordre de 12 milliards de dollars. A cette occasion, tant lors du débat en deuxième lecture que lors des débats au comité permanent de la Chambre, on a fait plusieurs critiques, et j'aimerais saisir cette occasion pour rappeler certains aspects de la politique du gouvernement. D'abord, solliciter un pouvoir d'emprunt de 12 milliards de dollars peut laisser croire que le gouvernement ait laissé tomber sa volonté de continuer sa lutte à l'inflation. J'aimerais réitérer, pour le bénéfice des députés, que le gouvernement maintient comme priorité la lutte à l'inflation. J'aimerais également réaffirmer la volonté du gouvernement de réduire son déficit de façon ordonnée, et le sens particulier que nous donnons à cette expression «de façon ordonnée», c'est de le faire de façon à tenir compte de toutes les situations.

Par exemple, on a récemment exprimé certaines craintes, étant donné un certain contexte de récession qu'on connaît chez nos voisins du Sud, à savoir que le gouvernement devrait peut-être étudier la possibilité d'augmenter certaines dépenses en vue de prévenir les effets néfastes de cette récession. Et cette volonté de réduire le déficit de façon ordonnée est prévue justement afin de tenir compte de la situation économique globale que nous connaissons d'une part et, d'autre part, de maintenir les programmes qui ont pour objet d'aider dans notre société les plus défavorisés et ceux qui courent le plus de risques d'être touchés par la situation actuelle.

J'aimerais également signaler que lors des délibérations du comité permanent une proposition visant à réduire le pouvoir d'emprunt du gouvernement de 12 à 4 milliards de dollars a été faite par l'honorable député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et qu'elle a également été appuyée par les députés du parti progressiste conservateur. Il est bien évident que le gouvernement s'est opposé à une telle motion. On a relié à cette motion le fait que le gouvernement devrait présenter un budget et qu'on ne devrait lui donner un pouvoir d'emprunt que jusqu'à ce qu'il présente son budget, quitte à ce que le gouvernement revienne après la présentation du budget pour obtenir une augmentation de son pouvoir d'emprunt de 4 milliards de dollars, eu égard au besoin qu'il aurait indiqué dans ce budget, soit 12 milliards.

● (1530)

Je me permets de rappeler à la Chambre qu'en avril, aussitôt qu'il en a eu l'occasion, et cela même au moment du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le ministre des Finances (M. MacEachen) a saisi cette occasion pour bien indiquer à la Chambre et à la population canadienne les besoins du gouvernement pour l'année financière 1980-1981, et dire combien «en gros» on prévoyait avoir de recettes et de dépenses, et ainsi justifier cette demande d'un pouvoir d'emprunt auprès de la Chambre.